

ARRETE DU MAIRE N° SG/008/2026

OBJET : Installation d'un échafaudage pour travaux et neutralisation de places de parking pour stationnement de bennes autour de la chapelle de Gazinet sise avenue Jean Moulin à CESTAS.

Le Maire de la Commune de Cestas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2213-1 à 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 110-2 et R 415.10 ;

VU la huitième partie du Livre I de la signalisation routière ;

VU l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995 relatif à l'approbation de modification de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la demande de la Mairie de Cestas, 2 avenue du Baron Haussmann à Cestas – à l'effet de procéder à l'installation d'un échafaudage pour des travaux et à la neutralisation de trois emplacements de parking pour stationnement de bennes autour de la chapelle de Gazinet à CESTAS ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sise avenue Jean Moulin, l'installation d'un échafaudage autour de la chapelle de Gazinet pour des travaux est autorisée et le stationnement sera interdit sur trois places de parking et réservé pour le stationnement de bennes, pendant la période :

Du 23 février 2026 au 30 avril 2026

ARTICLE 2 : La signalisation et le balisage de la zone sont à la charge de la société.

ARTICLE 3 : En cas de non-respect de ces prescriptions, la SARL FEREOL sis 39/41 rue Yvon Monsecal 33140 VILLENAVE D'ORNON (05.56.36.42.60) sera mandatée par les services de Police Municipale ou de Gendarmerie pour procéder à la mise en fourrière.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Cestas
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Cestas
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Cestas
- Monsieur le Directeur des Transports Scolaires
- Monsieur le Responsable de la société NEVES CID



CESTAS, le 19 février 2026

Le Maire
Jérôme STEFFE